



RÈGLEMENT DU CHALLENGE DÉPARTEMENTAL JEAN FAUCHIER CATÉGORIE BENJAMINS



ARTICLE 1 :

Cette compétition est réservée aux joueurs et joueuses de la catégorie **BENJAMINS et BENJAMINES nés en 1997 et 1998**. Il est fait application du règlement général du football à 9.

Les joueurs ayant disputé plus d'un match en critérium de la ligue ne pourront pas participer aux 5 journées préliminaires de ce challenge.

ARTICLE 2 :

Les "Commissaires" de la Commission Départementale de Football d'Animation sont habilités à intervenir sur tous les centres de rencontres, de même que les membres de la Commission TECHNIQUE.

ARTICLE 3 : RENCONTRES

La répartition des clubs est faite en poules de 3, 2, ou 1 équipe(s). Tous les CLUBS à 4 équipes (ou plus) ou ayant une en CRITERIUM (Régional ou Départemental) Par poule et par journée, toutes les équipes d'un club rencontrent toutes les équipes de l'autre club.

Si 2 poules consécutives sont à 3 clubs, les **exempts de la même journée se rencontrent** et les résultats sont acquis pour leur poule respective.

Ces rencontres se font sur 5 journées à l'issue desquelles sera établi un classement (par Club) sur la base suivante :

- 4 points par match gagné, - 2 points par match ayant un score d'égalité,
- 1 point par match perdu et joué, - 0 point par match perdu par pénalité et/ou non disputé (score 0 - 5).
- Bonus de 1 point pour l'équipe 1 (par match gagné) dans toutes les poules de trois pour les clubs ayant engagé 3 équipes ou plus.
- Pour chaque Club ayant une équipe en CRITERIUM DEPARTEMENTAL (PHASE 2 Aller uniquement) les résultats seront pris en compte : pour les points (**Gagné = 6, Nul=2, Perdu=1, Pénalité=0**), les buts POUR, les buts CONTRE.

La date limite pour jouer ces rencontres est fixée au **14/02/2009** ; la date de réception des résultats est fixée au **16/02/2009 à 17 heures**.

ARTICLE 4 : CLASSEMENT - QUALIFICATION

Le quotient club : il sera déterminé en divisant le total des points acquis par toutes les équipes sur le nombre de matchs joués (quotient établi au 1/100) afin d'établir un classement par POULE. Pour départager, en **cas d'égalité** :

- 1°) Club ayant disputé toutes les rencontres.
- 2°) Le nombre de points obtenus entre les équipes du « **Départemental** » des Clubs à égalité, puis les "**équipes 1**" des Clubs (Challenge) à égalité
- 3°) La différence entre les buts marqués et les buts encaissés entre toutes les équipes des clubs à égalité.
- 4°) La différence entre les buts marqués et les buts encaissés sur l'ensemble des rencontres.
- 5°) L'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts sur l'ensemble des rencontres.
- 6°) Tirage au sort par la commission.

A l'issue des 5 journées sont qualifiés pour la journée demi finale :

- **Les clubs participant au critérium de la ligue régionale.**
- **Les PREMIERS** de chaque poule qualificative (à condition d'avoir disputé toutes les rencontres).
- Pour compléter à 32 le nombre de qualifiés : parmi les **CLUBS classés SECONDS** selon les critères suivants :
 - 1/ Avoir disputé la **TOTALITE** des rencontres (soit 5 matchs par équipe engagée).
 - 2/ Ces Clubs seront classés par ordre décroissant des matchs disputés.
 - 3/ A égalité il sera tenu compte de l'indice général tel qu'établi **ARTICLE 4**.
 - 4/ Puis il sera fait application des règles en cas d'égalité des alinéas de l'article 4.

ARTICLE 5 : MATCHS REMIS

Si, à la date fixée des challenges, le club recevant ne peut, **quelles qu'en soient les raisons**, organiser sur son terrain la (ou les) rencontre(s), deux solutions se présentent :

- 1°) Demander au club visiteur d'organiser cette journée sur ses installations à la même date.
- 2°) En cas d'impossibilité de la 1^{ère} solution, une nouvelle date sera fixée par la commission sur le terrain du club visiteur.

ARTICLE 6 : JOURNÉE DEMI-FINALES & FINALES

Pour les demi-finales, **chaque club désigne son équipe** (suivant son niveau d'évolution) pour participer à cette journée.

- 8 poules de 4, le premier de chaque poule participera à la journée finale.

La finale se déroulera en 1 poule de 8 équipes sous la forme échiquier et cumul points matchs et tests. (Règlement en annexe)

En finale ne peuvent pas participer 2 équipes d'un même club.

ARTICLE 7 : CLASSEMENT DEMI FINALES

Un classement par poules sera effectué en attribuant aux équipes :

- 4 points par match gagné, - 2 points par match ayant un score d'égalité,
- 1 point par match perdu et joué, - 0 point par match perdu par pénalité et/ou non disputé (score 0 - 5).

En cas d'égalité de points entre deux équipes, seront pris en compte les critères suivants pour les départager:

- résultat de la rencontre les ayant opposées
- résultats de l'épreuve de jongleries, si le score a été de parité

RAPPEL

- l'épreuve de jonglerie doit être effectuée avant le début de la 1^{ère} rencontre et par la **totalité** des joueurs désignés sur la feuille des rencontres (un joueur ne peut pas participer aux rencontres s'il n'a pas effectué cette épreuve)

- une équipe non présente (en tenue) à la fin de cette épreuve sera créditée de ZERO contact pour tous ses joueurs, mais pourra participer aux rencontres.

- toute équipe absente sur le centre de jeu sera éliminée. En outre, elle sera pénalisée de l'amende prévue au Règlement Général pour forfait (coupe).

ARTICLE 8 : DURÉE DES RENCONTRES

Rencontres des 5 journées de phases	2 mi-temps de 30 '
Rencontres des demi-finales	2 x 10' (poule de 4) ou 2 x 15' (poule de 3)
Rencontres de la finale	15 minutes sans mi-temps pour 4 matchs par équipe

ARTICLE 9 : ARBITRAGE

L'arbitrage est du ressort du responsable de centre. Il devra être assuré dans l'ordre suivant :

- 1°) Tout jeune arbitre de foot à 7 ou à 9 muni de son macaron.
- 2°) Un joueur licencié (CATÉGORIE : **15 ANS** au minimum) du club recevant le plateau de jeu.
- 3°) Un dirigeant (licencié) d'une autre équipe apte à l'arbitrage (voir R.G.).

Sur la **feuille des rencontres l'arbitre devra obligatoirement** noté : son nom, son prénom, son numéro de licence

ARTICLE 10 : LE RESPONSABLE DU CENTRE DE JEU

Chaque club recevant nomme un responsable de plateau qui a pour mission :

- 1°) de noter son **NUMERO de licence** dans la case du club recevant, et inviter son homologue visiteur à compléter sa partie.
- 2°) de vérifier l'exactitude des feuilles de participation avant les rencontres, ainsi que les licences (obligatoires).
- 3°) de noter au verso des dites feuilles, toutes réserves formulées par les responsables d'équipes (faire signer).
- 4°) d'organiser les rencontres, leur bon déroulement, leur arbitrage.
- 5°) de noter les résultats des rencontres, les incidents, blessures et équipes non présentes.
- 6°) transmettre au siège du District avant le mardi midi suivant les rencontres, la feuille de match et de résultats dûment complétée.

En cas de feuilles non parvenues, la transmission de celles ci incombant au club recevant, si ce dernier ne transmet pas après un rappel de la commission (paru sur le site internet du DEF), il aura match(s) perdu(s) par pénalité et devra s'acquitter de l'amende prévue pour non transmission.

ARTICLE 11 : RAPPEL

Chaque équipe est constituée de 9 à 12 joueurs licenciés dans leur club.

Les licences devront être présentées.

Toute équipe dont le nombre de joueurs est inférieur à 8 ne peut pas (ou plus) participer à une rencontre.

ARTICLE 12 : LE DIRIGEANT - SA RESPONSABILITÉ

L'esprit éducatif du football à 9 rend le rôle du Dirigeant très important.

1°) il doit être majeur et licencié dans le club qu'il représente en cours de saison.

2°) de son comportement dépend celui des enfants qu'il dirige.

3°) il doit respecter et faire respecter l'arbitre et l'adversaire.

4°) en cas de litige, il doit rester lucide et faire en sorte que la rencontre se termine sans incident, même si cela doit être à son désavantage. Dans tous les cas litigieux, il doit faire parvenir au siège du District un rapport circonstancié pour informer la "Commission Départementale de Football d'Animation" qui étudiera la suite à donner.

ARTICLE 13 :

Tout litige est du ressort de la commission départementale de Football d'Animation du District de l'Essonne.

